



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

BUDGET DE L'ACTION 2020

CRIS n°2018/400 – 359

Contrat de subvention « Reboisement 1400 »

**Reboisement de 1400 hectares dans les Communes de zones de
savane et de transition**

**Bénéficiaire : Association des Communes Forestières du
Cameroun (ACFCAM)**

CF PAMFOR – 11^{ème} FED

De Janvier à Décembre 2020

TABLEAU 6 BUDGET DE L'ACTION

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années				Année 2020			
	Unité ³	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
1. Ressources humaines¹⁴								
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local) ⁴								
1.1.1 Technique	Par mois				Par mois			
Cordonateur CTFC (temps plein)	Mois	48	2 000,00	96 000,00	Mois	12	2 000,00	24 000,00
Ingenieur Senior projet Zone Savane (temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00	Mois	12	518,00	6 216,00
Ingenieur Junior projet Zone Transition (temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00	Mois	12	518,00	6 216,00
Responsable administratif et financier	Mois	48	443,00	21 264,00	Mois	12	443,00	5 316,00
Responsable suivi Evaluation (Temps plein)	Mois	48	525,00	25 200,00	Mois	12	525,00	6 300,00
Cassier du Projet	Mois	48	350,00	16 800,00	Mois	12	350,00	4 200,00
2 chauffeurs	Mois	96	235,00	22 560,00	Mois	24	235,00	5 640,00
1.2 Honoraires Bruts Assistant Technique	Mois	48	800,00	38 400,00	Mois	12	800,00	9 600,00
Volontaire International	Mois	48	668,00	32 064,00	Mois	12	668,00	8 016,00
1.3 Per diems pour missions/voyages⁵								
1.3.1 À l'étranger (personnel affecté à l'action)								
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action)	Per diem/JR				Per diem/mois			
Cordonateur CTFC	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		32	38,11	1 219,52
AT MINFOF	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		32	38,11	1 219,52
Chauffeur 1	Per diem/JR	305,05	25,91	7 904,00		76	25,91	1 969,16
Chauffeur 2	Per diem/JR	237,28	25,91	6 138,00		59	25,91	1 528,69
Responsable suivi	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		32	38,11	1 219,52
Responsable antenne Zone transition	Per diem/JR	288,11	38,11	10 980,00		72	38,11	2 743,92
Responsable antenne Savane sèche	Per diem/JR	314,87	38,11	12 000,00		78	38,11	2 972,58
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem/Pers				Per diem/pax	Nb pax	Taux	
Séminaires de lancement Yaounde et Maroua	Nb Participants	78	76,92	6 000,00				0,00
Séminaire de capitalisation	Nb Participants	104	76,92	8 000,00		0	0,00	0,00
Sous-total Ressources humaines				367 678,00				88 376,91
2. Voyages⁶								
2.1. Voyages internationaux	Par vol				Par vol			
2.2. Trajets locaux	Nb de billets				AN	Nbre de billets		
Vol AIR (189*30=5670)	30		189,00	5 670,00		8	189,00	1 323,00
Train: car(105,9*23=2436)	23		105,90	2 436,00		12	105,90	1 203,50
				0,00				0,00
Sous-total Voyages				8 106,00				2 526,50
3. Équipement et fournitures⁷								
3.1 Achat d'01 véhicule	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00

15 janvier 2016

BUDGET_PREVISIONNEL 2020 REVU PAR LE DIRECTEUR

TABLEAU 6 BUDGET DE L'ACTION

1. Budget de l'action¹

Coûts	Unité ¹³	N° d'unités	Toutes les années		Année 2020			
			Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
3.2 Location Vehicule	année	4	1 700,00	6 800,00				
3.3 Mobilier, matériel informatique, Autre équipements (voir Doc projet)	Nombre	10	909,00	9 090,00	A	1	1 700,00	1 700,00
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	Nbre vehicule	2	2 000,00	4 000,00				
3.5 Autres (carburant)	Mois	48	423,34	20 320,32		12	423,33	5 079,96
3.6 Maintenance informatique	Mois	48	100,00	4 800,00		12	100,00	1 200,00
Sous-total Equipement et fournitures				82 010,32				44 979,96
4. Bureau local¹⁴								
4.1 Coût d'entretien d'udes véhicules	Par mois	48	310,00	14 880,00	Par mois	12	310,00	3 720,00
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0,00	0,00	Par mois	0	0,00	0,00
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par mois	48	225,00	10 800,00	Par mois	12	225,00	2 700,00
4.4 Autres services (tel./fax, électricité/eau, internet)	Par mois	48	237,00	11 376,00	Par mois	12	237,00	2 844,00
Sous-total Bureau local				37 056,00				9 264,00
5. Autres coûts, services⁸								
5.1 Publications ⁹	Nombre	5	1 000,00	5 000,00		2	1 000,00	2 000,00
5.2 Études, recherche ⁹	Nombre	2	1 000,00	2 000,00				0,00
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Nbre audit	4	6 400,00	25 600,00		1	6 400,00	6 400,00
5.4 Coûts d'évaluation	Nbre	2	3 340,00	3 340,00		1	3 340,00	3 340,00
5.5 Tracuction	Nbre	0	0,00	0,00		0	0,00	0,00
5.6 Services financiers (Assurances, services bancaires et agios,)	année	4	3 331,50	13 326,00		forfait	3 201,00	3 201,00
5.7 Cauton sur Première avance (caution 1er versement de Chanas Assurance)	année	1	8 399,00	8 399,00		0	0,00	0,00
5.8 Coûts des conférences/séminaires ⁹ (Atelier des parties prenantes pour le suivi à mi-parcours du Projet)	Mi-parcours	2	2 000,00	4 000,00				0,00
5.9 Actions de visibilité ¹⁰	AN	4	10 000,00	40 000,00		1	10 000,00	10 000,00
Sous-total Autres coûts, services				101 665,00				24 941,00
6. Autres								
(Composantes de l'action)								
6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante1)	AN	4	17 125,00	68 500,00		forfait	24 711,33	24 711,33
6.1.2 Plantation, Entretien, Sécurisation et services connexes pour 1000HA; en Zone de Savane sèche (Composante2)	AN	4	144 375,00	577 500,00		1	260 786,91	260 786,91
6.1.3 Plantation, Entretien, sécurisation et services connexes pour 400HA. Zone de transition (Composante3)	AN	4	79 750,00	319 000,00		1	120 033,84	120 033,84
6.1.4 Appui a l approvisionnement du marché domestique en bois legal (Composante5)	AN	4	19 000,00	76 000,00		forfait	12 958,17	12 958,17
Sous-total Autres				1 041 000,00				418 490,25

15 Janvier 2016

BUDGET PREVISIONNEL 2020 REVU PAR LE DIRECTEUR

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années			Année 2 ⁰²⁰				
	Unité ¹³	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)				1 637 515,32				588 578,62
8. Coûts indirects (maximum 6 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				98 250,92				27 802,43
9. Total des coûts éligibles de l'action, hors réserve pour imprévus (7+8)				1 735 766,24				616 381,05
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				64 233,76				20 000,00
11. Total des coûts éligibles (9+10)				1 800 000,00				636 381,05
12. - Taxes ¹¹								
12. - Contributions en nature ¹²				450 000				112 500,00
13. Total des coûts acceptés¹¹ de l'action (11+12)				2 250 000,00				748 881,05

1. Les postes budgétaires doivent être décrits en détail et faire apparaître leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doit être précisé pour chaque poste budgétaire en fonction des indications fournies. Le budget doit inclure les coûts relatifs à l'action dans leur ensemble, indépendamment de la part financée par l'administration contractante.
2. Cette section doit être complétée si l'action doit être mise en œuvre sur plus période plus longue que la période de référence (dont la durée est généralement de 12 mois).
3. Si l'administration contractante n'est pas la Commission européenne, le budget peut être établi en euros ou dans la monnaie du pays de l'administration contractante. Les coûts et les valeurs unitaires sont arrondis au centime d'euro le plus proche.
4. Si le personnel n'est pas affecté à temps plein à l'action, le pourcentage doit être indiqué à côté de la description du poste, et reflété dans le nombre d'unités (et non pas dans la valeur unitaire).
5. Indiquer le pays où les per diems seront encourus. Les per diems ne sont pas considérés comme des coûts simplifiés aux fins du financement par l'Union lorsque le bénéficiaire de la subvention rembourse à son personnel un montant fixe conformément aux règles qui lui sont applicables et demande ensuite le remboursement de ce même montant dans le budget de l'action. Il s'agit de coûts réels. Dans le cas contraire, si le bénéficiaire propose un remboursement sur la base des coûts simplifiés (par exemple un «coût unitaire»), il doit préciser «CÔUT UNITAIRE per diem» dans la colonne «Valeur unitaire», ainsi que les taux applicables (dans tous les cas, le coût final éligible ne peut excéder les taux publiés par la Commission européenne au moment de la mission).
6. Les coûts liés à la compensation des émissions de CO₂ pour les voyages aériens peuvent être inclus. Cette compensation sera réalisée en soutenant des projets MDP «Gold Standard» (la preuve doit figurer parmi les pièces justificatives) ou via les programmes des compagnies aériennes, le cas échéant. Veuillez indiquer le lieu de départ et la destination. Si l'information n'est pas disponible, veuillez indiquer un montant global.
7. Veuillez faire la distinction entre coûts d'acquisition et coûts de location.
8. Veuillez préciser le type de coûts ou de services. Les montants globaux ne sont pas acceptés.
9. À indiquer sous cette rubrique en cas de sous-traitance totale uniquement.
10. Les activités de communication et de visibilité doivent être dûment planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet.
11. À ne remplir que lorsque l'appel à propositions le prévoit (c.-à-d. lorsque les taxes ne sont pas éligibles et que le(s) bénéficiaire(s) peut/peuvent prouver qu'il(s) ne peut/peuvent pas les récupérer). Veuillez consulter le glossaire (annexe A1) du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE Ind.

